



PREFET DE L'ARDECHE

Direction
Départementale
des Territoires
Ardèche
Direction

Congrès des maires Jeudi 18 octobre 2018

L'agriculture ardéchoise et ses enjeux

L'Ardèche, est un territoire majoritairement de montagnes, délimité à l'Est par le fleuve Rhône. Ces contraintes topographiques et la diversité climatique du département, ont façonné l'agriculture ardéchoise, qui se caractérise par la **grande diversité de ses productions**. De ces contraintes, si l'agriculture ardéchoise n'a jamais pu développer une grande productivité et n'est pas concurrentielle sur les marchés mondiaux, elle a su par contre développer des **produits de qualité**, un contrôle de la valeur ajoutée en maîtrisant sa commercialisation, tout en maintenant un niveau d'intégration environnementale élevé. L'agriculture ardéchoise tend ainsi à se placer au cœur des enjeux de société et de territoire, ce qui lui est indispensable pour faire émerger une nouvelle gouvernance sur la gestion et le partage de la ressource en eau et du foncier.

L'Ardèche compte près de **5 000 exploitations agricoles**, dont 2 600 sont considérées comme des exploitations professionnelles, qui génèrent plus de **250 M€ de chiffre d'affaires**. Les fermes du département emploient encore **plus de 5% des actifs**, contre 3% au niveau national.

En termes de production, le paysage agricole est marqué par l'élevage (75% des surfaces exploitées sont des surfaces toujours en herbe avec près de 100 000 ha), avec la présence des filières bovines, caprines et ovines, un vignoble d'environ 12 000 ha, soit équivalent en surfaces aux cultures céréalières, un verger de plus de 4 000 ha (pêchers, abricotiers, cerisiers), et enfin, une châtaigneraie traditionnelle caractéristique de 3 000 ha qui assure la moitié de la production nationale (production actuellement en baisse pour des raisons sanitaires).

L'Union des Vignerons des Coteaux de l'Ardèche (UVICA) est un opérateur majeur au sud du département qui a engagé une démarche de qualité en s'orientant vers des vins d'appellation IGP, qui permet aujourd'hui aux viticulteurs de valoriser correctement leur travail.

Il faut souligner que les exploitations engagées en **agriculture biologique** représentent plus de 16% des fermes ardéchoises avec près de 700 exploitations. Ce sont ainsi plus de 18 500 ha qui sont exploités en bio, soit près de 15% de la SAU départementale (moyenne nationale à moins de 5%).

Un bassin agroalimentaire dense et dynamique

L'Ardèche aussi rurale soit-elle, est aussi aux portes de bassins de consommation majeurs, et d'un axe géographique incontournable et stratégique en Europe.

Ceci explique la présence de nombreuses Industries Agroalimentaires (IAA) dans la région, sur lesquelles l'agriculture peut s'appuyer et réciproquement. Plus de 1 000 entreprises agroalimentaires sont recensées sur l'ex-région Rhône-Alpes, soit plus de 10% des IAA nationales, et pour moitié dans les secteurs de la viande, du lait et des boissons qui sont autant de clients de la ferme Ardèche.

Pour permettre le développement de débouchés en produits alimentaires, **la chambre d'agriculture s'est engagée dans un projet ambitieux de valorisation des produits agricoles ardéchois, en rapprochant l'offre et la demande (circuits courts)**, tant au travers des achats quotidiens dans les magasins de proximité ou sur internet, qu'en restauration collective et commerciale. L'ambition est bien entendu de dépasser le marché de niche, et d'engager des volumes significatifs à l'échelle du département.

La Politique Agricole Commune en Ardèche

Les décisions communautaires et nationales prises à l'occasion de la réforme de la PAC de 2015 ont confirmé les orientations nées à l'occasion du bilan de santé de la PAC (2010) avec en particulier une ré-orientation des aides en faveur des élevages extensifs situés en zones défavorisées. Ainsi, avec un total de 39,8 M€ en 2017 (hors mesures agro-environnementales, assurance récolte et aides à l'agriculture biologique) les aides PAC accordées aux exploitations agricoles du département ont significativement augmenté en progressant de plus de 25% depuis 2014 et continueront de progresser jusqu'en 2019 (fin de la convergence des aides découplées) au rythme moyen d'environ + 2 M€/an. L'Ardèche est ainsi largement bénéficiaire de cette redistribution des aides à l'agriculture.

Une agriculture fortement exposée à la rareté de l'eau

La vulnérabilité de l'Ardèche vis-à-vis de la ressource en eau est importante et s'accroît progressivement avec le changement climatique qui s'opère. Cette situation doit rapidement conduire les agriculteurs à faire évoluer leur système d'exploitation, voire leurs productions, et dans le même temps interroger les professionnels agricoles, mais aussi les gestionnaires de l'eau, sur la nécessité de stocker l'eau au moment où elle est abondante, pour la mobiliser pendant les périodes d'étiage et ainsi sécuriser l'outil de production. **L'accès à l'eau va rapidement constituer un enjeu majeur incontournable pour lequel il faudra réussir à concilier les intérêts, a priori divergents, de préservation des milieux aquatiques et de préservation de l'activité agricole** avec tout ce qu'elle porte d'aménités, au-delà de la production de biens économiques.

Une consommation importante des espaces agricoles

La consommation désorganisée et peu économe de l'espace constitue également un enjeu d'avenir fondamental pour l'agriculture départementale mais aussi pour l'Ardèche dans son ensemble. Les surfaces agricoles de l'Ardèche ne couvrent qu'un quart environ du territoire et ont été réduites de 11% en 10 ans entre 2000 et 2010. Diverses dispositions législatives sont désormais de nature à limiter ce phénomène mais **cette problématique lourde nécessite que les acteurs définissent à toutes échelles un projet de développement permettant de concilier le nécessaire développement du territoire, au travers de la création de logements, d'infrastructures et d'équipements, et la préservation du foncier agricole** qui porte des enjeux économiques, mais aussi sociaux et environnementaux.

L'arrivée du loup

L'agriculture ardéchoise a été marquée depuis 2012 par l'arrivée du loup sur la montagne ardéchoise et des prédateurs répétés en 2014 avant une période d'accalmie depuis 2 ans. La mise en œuvre particulièrement rapide du plan national Loup par les services locaux a été saluée en son temps par les différentes organisations professionnelles agricoles, qui maintiennent cependant un discours d'incompatibilité entre le pastoralisme et la présence du loup.

La surpopulation de sangliers

Malgré un plan de gestion ambitieux des populations de sangliers validé en 2008, cette espèce reste en très forte surpopulation et source de tensions entre les agriculteurs et les chasseurs. En 2017, le tableau de chasse a dépassé les 26 000 sangliers et les dégâts agricoles indemnisés ont bondi à plus de 700 000 €

Une exigence générale de résultat est formulée à l'attention des chasseurs et les détenteurs de droit de chasse sur les communes les plus impactées ont été pressés d'augmenter sensiblement leurs prélèvements.

Les sujets d'actualité sur l'agriculture ardéchoise :

- **la révision des zones défavorisées :** à la demande de la Commission Européenne, la France a engagé une révision des zones défavorisées (hors zones de montagne). Cette révision vise à homogénéiser les critères définissant les différentes zones de handicaps naturels au sein de l'Union Européenne, en se limitant principalement à des critères strictement physiques et naturels. En Ardèche, 19 communes anciennement classées (au moins partiellement) en zone défavorisée seront exclues à partir de 2019. Cela impacte financièrement environ 70 éleveurs bénéficiaires des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), et plus spécialement une vingtaine d'exploitations qui perdront plus de 3 000 €/an (dont certains pourraient subir une perte jusqu'à 15 000 €/an). La perte globale d'ICHN estimée sur le département est de 200 000 €. Une révision très locale du zonage sur une portion des communes de Meysse et Rochemaure est actuellement à l'étude et pourrait concerner positivement 3 exploitations. Des audits seront par ailleurs réalisés sur les exploitations les plus impactées afin d'accompagner leur adaptation à ce nouveau contexte.

- **les calamités agricoles :** avec sa grande variabilité de reliefs et de climats, l'Ardèche présente l'intérêt de permettre, selon les secteurs, la culture de la quasi-totalité des productions agricoles. Cependant, les événements climatiques perturbent de façon récurrente les productions, et le département est sujet aux demandes de reconnaissance par le comité national de garantie des risques en agriculture (CNGRA) de pertes de récolte. Cette année encore, les événements climatiques auront mis à mal certaines récoltes fruitières (gel d'avril, pluies abondantes de mai, sécheresse de fin d'été et de début d'automne) et certains fonds agricoles (conséquences de la sécheresse estivale de 2017 sur les parcelles de lavandin, des fortes précipitations sur les terres agricoles) et nécessitent des missions d'enquête et la transmission de dossiers ardéchois pour le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) de fin d'année.

- **les aides au développement rural :** l'État a transféré le rôle d'autorité de gestion des crédits européens destinés à financer les aides au développement rural (fonds FEADER) aux Conseils Régionaux depuis le début de la programmation. Pour mettre en œuvre cette décision, chaque Région a élaboré son Plan de Développement Rural Régional (PDRR) afin de préciser comment elle envisageait d'utiliser son enveloppe, et l'Agence de Service et de Paiements (ASP) a dû développer les outils nécessaires à l'instrumentation de ces aides. Ces adaptations ont été beaucoup plus longues que prévu initialement mais sont depuis récemment opérationnelles pour la quasi-totalité des dispositifs. Les dossiers peuvent donc être mis en paiement. Cette situation a été identique dans tous les départements, et constitue un sujet régulièrement abordé par les professionnels agricoles.